SOCIETE OFFICE PLAST

Société Anonyme au Capital de 6.242.160 DT

Siège Social: Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

RC: B246582006

MF: 0947962F/A/M/000

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 06 mai 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le vendredi 6 Mai 2016 à 9H à l'Hôtel El Mouradi Gammarth, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015 ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 6- Fixation des jetons de présence ;
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs ;
- 8- Pouvoirs à donner;
- 9- Question divers.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis à la Z.I.2 Medjez El Bab 9070 Béja.

Le Conseil d'Administration

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE OFFICE PLAST

Société Anonyme au Capital de 6.242.160 DT

Siège Social: Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

RC: B246582006

MF: 0947962F/A/M/000

Projet de résolution à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 06 mai 2016.

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve celui du conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC approuve les opérations réalisées en 2015.

TROISIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat net de l'exercice		704 965.399
Report à nouveau 2014	_	104 480.817
	Bénéfice Total	809 446.216
Réserve légale		40 472.311
	Bénéfice distribuable	768 973.905
Dividendes à distribuer (0,040 DT*	6.242.160 actions)	249 686.400
F	Report à nouveau 2015	519 287.505

CINQUISIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale fixe à 2500 DT, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015.

SIXIEME RESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.